

VOLLORE-VILLE

Bulletin Municipal



Joyeuses Fêtes

Décembre 2011

Le mot du Maire

L'année 2011 se termine ; que le temps passe vite !

Beaucoup de projets ont été étudiés afin de pouvoir prendre les décisions de mise en œuvre dans le bon ordre (selon leurs priorités et selon nos capacités financières). Notre action doit être polarisée sur la maîtrise des coûts de fonctionnement afin de s'offrir de nouvelles possibilités d'investissement. C'est ce que nous avons fait pendant cette première année d'élus.

Les réalisations de cette année écoulée ont touché aux priorités :

- Redistribution de l'utilisation des bâtiments et de leur fonctionnement selon les compétences de chacun (communauté de communes et communes)
- Equipement de nos employés pour plus d'efficacité
- Constitution des dossiers nécessaires à la réalisation et au financement de nos projets
- Encouragement des initiatives utiles à l'embellissement et l'amélioration de notre cadre de vie

Les retombées sont intéressantes :

- L'ensemble du bâtiment Ecole est transféré à la Communauté de commune et donc tous les frais y afférents.
- Le déménagement de la mairie permet de reporter les frais sur un seul bâtiment qui de toute manière générerait des frais de fonctionnement.
- Le service public d'accueil et les conditions de travail sont améliorés
- L'acquisition d'un engin de chantier nous permet d'améliorer l'efficacité de nos employés et par la même d'amortir le coût des salaires dans les dépenses d'entretien de nos réseaux (voirie, assainissement, eau...) tout en assurant le service public.
- L'Agence Postale Intercommunale rejoindra l'accueil Mairie dès janvier groupant ainsi les frais de chauffage et électricité en un seul lieu et compensant l'utilisation communale de la bibliothèque.

L'année 2012 sera l'année des choix d'action. La constitution de notre budget sera essentielle pour pouvoir enchaîner les réalisations souhaitées (Les paragraphes suivants exposeront l'avancement des dossiers en cours). Ce sera aussi une année où la prudence financière s'imposera.

Je tiens à féliciter nos personnels administratifs et techniques pour la bonne volonté exprimée lors de ces réorganisations. L'efficacité des services est renforcée, notre réactivité aux demandes est accélérée et la qualité des relations avec la population et les élus confortée.

Félicitations à tous les élus et bénévoles qui œuvrent pour l'amélioration de notre cadre de vie

- Pour l'embellissement où, chaque petite action contribue à une évolution positive. Sans coûts importants, pierre après pierre notre environnement évolue.
- Pour la bibliothèque qui fonctionne et s'enrichit.
- Pour chaque animation, foire ou marché qui font que Vollore ne s'endort pas.

J'espère être digne de votre confiance et fidèle à vos attentes.

Je m'associe à l'ensemble des élus et des personnels pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé à vous et vos proches.

Que 2012 soit une très bonne année pour chacun et chacune d'entre vous et pour Vollore Ville.

Bonne Année 2012

Bonne Année 2012

Actions en cours (certaines sont développées dans ce bulletin) :

- **Le relevé et la gestion du cimetière** : La mise à jour des informations en notre connaissance permet d'affiner les espaces occupés et leurs référents. Les concessions disponibles sont identifiées et une procédure de reprise sera mise en place. Certaines personnes ont pu s'inquiéter des affichettes mises en place auprès de certaines tombes. Il s'agit uniquement d'inciter les visiteurs à nous informer sur les descendants vivants afin d'avoir le nom d'un référent familial vivant pour chaque tombe
- **La rénovation de l'église** : L'arrêté préfectoral inscrivant le programme de rénovation et son financement est signé du Préfet le 25 novembre. L'autorisation de travaux nous est parvenue le 16 décembre. L'appel d'offre sera lancé la première semaine de janvier 2012
- **Le réseau d'eau potable** : l'étude et le chiffrage des travaux de remplacement de la conduite depuis Chossières à la sortie du bourg est demandée. L'établissement du rendement quantitatif et qualitatif du réseau est établi.
- **La voirie** : Le programme 2012 est déposé en demande de participation du Fond Intervention Communal du Conseil Général. Le choix définitif vous sera communiqué selon les accords et notre budget.
- **La rénovation des tennis** : Le programme est déposé en demande de participation du Fond Intervention Communal du Conseil Général. Des compléments d'aides sont demandés, ce programme sera réalisé totalement ou partiellement en 2012.
- **Le classement des campings** : à compter du 1^{er} juillet 2012, une demande de classement doit être faite pour chaque camping. Les étoiles attribuées, le seront selon un audit comprenant des critères différents de l'ancien classement. Ces demandes sont en cours.
- **Le réseau d'assainissement collectif** : Les travaux définis lors de l'étude faite en 2007/2008 font l'objet d'un appel d'offre ouvert début décembre (ouverture des plis le 16 janvier 2012). Il s'agit d'améliorer le séparatif en excluant les eaux pluviales du réseau. Cela permettra de régulariser et alléger le fonctionnement de la station d'épuration. De nouveaux raccordements seront alors possibles.
- **L'installation d'un défibrillateur** : Un défibrillateur est installé devant la mairie. Prix : 1879.71€ HT - subvention : 1409.00 € soit un coût HT de 470.71 € pour la commune. Il faut rajouter la mise en service : 185.00€ et le contrat entretien et maintenance : 208.00€. Des formations seront assurées début 2012.
- **La modification des illuminations de Noël** : trop coûteuses et dépassées esthétiquement, des illuminations sont supprimées, d'autres remplacées.
- **Les acquisitions foncières terrains constructibles, protection des captages** : la commune a confié à l'établissement public financier, société mutuelle d'acquisitions foncières (EPF Smaf), l'achat et le portage des terrains inclus dans les zones à urbaniser après aménagement ainsi qu'un terrain en zone loisirs. Pour ce dernier, la promesse de vente est signée
- **L'étang des Buradoux** : nous avons obtenu de la DDT, l'arrêté de classement en « pisciculture privée » (bassin de pêche). La création d'un moine et d'un déversoir d'orage nous permettra de remettre en eau notre étang.

LE RESEAU D'EAU POTABLE

Selon l'article **Article L2224-5** du code général des collectivités territoriales et à son annexe V (ci-dessous), la commune doit établir un **RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE**

Article L2224-5

Modifié par [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 161](#)

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

Ce rapport est établi, il sera présenté au conseil municipal de janvier 2012. Ce travail apporte beaucoup d'enseignement sur notre réseau.

Dans un premier temps le rendement quantitatif nous permet d'établir le rapport m3 d'eau vendus / m3 d'eau produite. Cela nous permet de constaté de grosses anomalies dans le comptage, la présence ou non de compteur et la facturation. Ces quantités nous permettent d'évaluer le temps de renouvellement de l'eau dans les réservoirs (facteur de qualité).

Ensuite sont inscrits, les programmes d'entretien et d'investissement, puis le résultat des analyses de l'eau

Nous vous informons de l'ouverture d'**ALPHA DOM**, service de proximité : assistance informatique et internet, aide aux travaux de petit bricolage, aide aux travaux ménagers. Contacter Frédéric LYONNET, Rue du Château à Vollore Ville, 06 65 46 24 25 ou alphadom63@hotmail.fr

Le Défibrillateur Entièrement Automatique. DEA

Installé devant la mairie, l'utilisation de cet appareil est primordiale dans les premières minutes d'un accident cardiaque.

> Un **défibrillateur** est employé pour administrer une **décharge électrique** appelé **défibrillation** sur une personne en **arrêt cardiaque**. Actuellement, il existe des **Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE*)** utilisables par les **professionnels** comme le **grand public** depuis le **décret du 4 mai 2007**.



AED+Plus / ZOLL



-
- > Un **arrêt cardiaque (ACR*)** est dû à un **dysfonctionnement** de l'**activité électrique du cœur**, le plus fréquemment associé à un **rythme cardiaque anormal** appelé **fibrillation ventriculaire**.
 - > Les **impulsions électriques du cœur** deviennent subitement **chaotiques**, les cellules musculaires ne sont plus synchronisées, cela provoque l'**arrêt** soudain de la **fonction de pompe du cœur**.
 - > **La victime s'effondre** et perd très rapidement connaissance, la plupart du temps sans alerte préalable.
 - > Le **seul moyen** pour remédier à cela est alors la **défibrillation**.

[1 minute perdue = 10% de chance de survie en moins]

Rythme Coordonné



Trouble du rythme



-
- > En France, l'**arrêt cardiaque** est responsable de **60 000 décès par an**.
 - > Le **taux de survie** est estimé à seulement **2 ou 5 %**.

- > Les **professionnels de l'urgence** sont équipés de **défibrillateurs**, mais hélas arrivent généralement trop tard.
- > L'appareil **analyse automatiquement** le rythme cardiaque de la victime et **propose ou interdit le choc**.

POUR LES DSA

- > Sur indication automatique du **défibrillateur**, l'utilisateur appuie sur un **BOUTON** pour **délivrer le choc**.

POUR LES DA OU DEA (LE NOTRE)

- > Le choc est délivré **automatiquement**.
- > Depuis le **décret n°2007-705 du 4 mai 2007** relatif à l'utilisation des défibrillateurs **tout le monde peut les utiliser**. Une simple démonstration suffit pour apprendre sa mise en œuvre.
- > Les **élèves de collège** suivront une **formation de premier secours civique de niveau 1 (PSC1*)**, où ils apprendront à **utiliser un DAE*** quand une personne est en **arrêt cardiaque**.

Comment fonctionne un défibrillateur automatisé externe ?

- > Le **DAE** est composé de **deux électrodes** à placer sur le **thorax du patient** et d'un **ordinateur** à l'intérieur du défibrillateur qui **analyse le rythme cardiaque** du patient via les **électrodes**.
- > **L'ordinateur détermine** si un choc est recommandé pour sauver la victime.
- > Si un choc est nécessaire, le **défibrillateur donnera les instructions vocales** pour choquer le patient en toute sécurité :

- soit **automatiquement** pour les **DA (ou DEA)**

- soit par confirmation **en appuyant sur un bouton** pour les **DSA**.

> Le **défibrillateur** est totalement **sécurisé** : L'UTILISATEUR NE PEUT PAS ADMINISTRER UN CHOC SANS QUE LE DÉFIBRILLATEUR NE L'AUTORISE

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE (DA* OU DEA) (LE NOTRE)

- > Il donne des **instructions vocales** pour que l'utilisateur, une fois les électrodes placées, puisse s'écarter et s'assurer que personne ne touche le patient pendant la délivrance automatique du choc.
- > Le **DA ou DEA** est souvent recommandé pour les utilisations **GRAND PUBLIC** car il implique **moins de manipulations techniques** pour son utilisateur.

DÉFIBRILLATEUR SEMI-AUTOMATIQUE (DSA*)

- > Il dispose d'un **système de sécurité** .

Il demande à l'utilisateur d'**appuyer sur le bouton "CHOC" avant la délivrance du choc**, pour que **personne ne touche la victime lors du choc**.

> Le **DSA** pouvait générer une crainte auprès d'utilisateurs novice, car il impliquait d'agir et d'appuyer sur un bouton. Ce type de défibrillateur était donc conseillé pour des personnes initiées à son utilisation.

> **MAIS aujourd'hui CERTAINS MODÈLES** (que nous avons sélectionnés) sont **optimisés** pour une **utilisation GRAND PUBLIC** :

- **simplicité** d'utilisation

- un **minimum de manipulation** à réaliser

- une **aide** à la mise en place des électrodes et au massage cardiaque

L'appareil se prend en ouvrant son armoire en tirant la partie haute vers soi. Une sirène se déclenche. Elle a deux rôles : prévenir de la prise du DEA et alerté les alentours pour une aide éventuelle. Son utilisation est intuitive, l'appareil vous parle et vous guide dans les gestes à effectuer. N'oubliez pas de prévenir ou de faire prévenir les secours.

ET SURTOUT N'oubliez pas que le médecin est peut – être en face.

Des démonstrations et formations seront organisées dès le début 2012.

Démonstration sur : www.defibrillateur-france.com (notre société d'entretien)

http://www.defibrillateur-france.com/VIDEOS/DSA_Zoll/DSA_Zoll.swf

<http://www.defibrillateur-france.com/VIDEOS/Arretcardiaque/Arretcardiaque.swf>

<http://www.defibrillateur-france.com/VIDEOS/Massagecardiaque/Massagecardiaque.swf>

<http://www.defibrillateur-france.com/VIDEOS/Utiliserdefibrillateur/utiliserdefibrillateur.swf>

La filière forêt - bois, source d'emplois

Ressource majeure sur le territoire du Parc Naturel Régional Livradois-Forez la forêt couvre 54 % du territoire, soit 166 000 ha. Elle appartient pour l'essentiel à des particuliers (156 000 ha) extrêmement nombreux. En effet, d'après les données du cadastre il y aurait 50 000 propriétaires forestiers sur le territoire du Parc (38 000 dans le département du Puy de dôme et 12 000 en Haute-Loire). Richesse avant tout patrimoniale, les parcelles forestières se transmettent de génération en génération.

La forêt est l'une des principales ressources du Parc Livradois-Forez, composée pour partie d'une forêt d'origine naturelle constituée principalement de sapins dits de pays et de hêtres (« fayards »), ainsi que de boisements artificiels plantés après la deuxième guerre mondiale, suite à la déprise agricole. On rencontre les « sapinières », dans les parties montagneuses (Bois Noirs, Forez, Haut-Livradois, Massif de la Chaise-Dieu) alors que les boisements artificiels principalement constitués de résineux (douglas, épicéas, sapins « Grandis », mélèzes, pins...) se trouvent en général sur les piedmonts ou sur les anciennes chaumes en altitude. Les feuillus couvrent aussi une large part du territoire avec hêtraies de très belle qualité ou des taillis (chêne, hêtre) propices à la récolte de bois de chauffage.

Fort de cette ressource importante en quantité, la filière forêt-bois locale propose un large panel de métiers, peu connus du grand public.

Ils se répartissent selon trois grandes catégories :

- les métiers liés à la forêt et sa gestion en tant que valeur économique mais aussi en tant que patrimoine (gestionnaires, entrepreneurs de travaux forestiers, débardeurs, exploitants forestiers, transporteurs ...)
- les métiers de la 1^{ère} transformation liés aux activités de sciage, séchage, rabotage et traitement des bois (scieries, constructeurs de fustes, usines de poteaux ...)
- les métiers de la 2^{ème} transformation qui regroupe les secteurs de la charpente, de la construction bois, du meuble et de l'emballage.

Selon les chiffres relevés en 2009 par l'interprofession « Auvergne Promobois », on recense en Auvergne 195 scieries, qui commercialisent plus de 730 000 m³ de sciages essentiellement résineux. En 30 ans, alors que la moitié des scieries a disparu, la production moyenne des entreprises de première transformation a été multipliée par trois. Les scieries représentent près de 1 200 emplois directs en zone rurale. La seconde transformation, quant à elle, regroupe près de 2 000 entreprises en Auvergne pour 5 600 emplois, avec un secteur de la construction bois en plein essor.

En Auvergne, la filière forêt-bois mobilise 12 000 emplois, avec un potentiel de développement très important. On estime que 1 000 m³ de bois récoltés contribuent à créer ou à conforter un emploi dans la filière.

Au niveau national, on dénombre **425 000 emplois** dans la filière forêt- bois, c'est **1,7 %** de l'emploi en France ; à comparer par exemple aux **285 000 emplois** dans l'automobile !

Le Livradois- Forez compte à l'heure actuelle plus de 185 entreprises qui travaillent en forêt et dans le secteur de la 1^{ère} transformation, réparties entre plus d'une centaine d'entrepreneurs de travaux forestiers, 8 gestionnaires, 15 exploitants forestiers... et près de 57 scieries.

Les métiers du bois, qui s'adressent aujourd'hui aussi bien aux hommes qu'aux femmes, font appel autant à des compétences techniques que physiques et recrutent dans tous les secteurs d'activités avec un besoin réel de salariés.

La forêt est un véritable patrimoine tant en terme de diversité écologique que paysagère mais aussi un important « gisement » en terme d'emplois à valoriser sur notre territoire rural. Le matériau « bois » est une réelle ressource, écologique, durable et renouvelable, le « pétrole vert » du Livradois Forez !

Quelles responsabilités pour les propriétaires de parcelles de bois en cas d'accident ?

Une branche qui blesse un promeneur, un arbre qui endommage une ligne EDF, ou une clôture qui tombe sur la route... quelles conséquences pour le propriétaire ?

En vertu de Article 1384 du Code civil qui indique « Que l'on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, **ou des choses que l'on a sous sa garde**», le propriétaire de parcelles boisées est responsable de tous accidents ou incidents causés par ses arbres, sauf cas de force majeure (très violente, par exemple une tempête).

Les forêts sont de plus en plus fréquentées par de nombreux utilisateurs : promeneurs, chasseurs, cueilleurs, VTT, cavaliers, etc... et les risques d'accidents sont réels et relativement fréquents. Il est fortement recommandé aux propriétaires particuliers de se prémunir contre ces types d'ennuis aux conséquences financières souvent élevées.

En général, les risques « responsabilité civile personnelle » sont garantis par l'assurance « multirisques habitation ». Cependant, il est important de vérifier auprès de son assureur l'extension des garanties pour les parcelles de bois ou autres propriétés non bâties, ce qui est rarement le cas.

En conséquence, il est préférable de prendre ses précautions.

Plusieurs possibilités s'offrent aux propriétaires forestiers :

- demander à son assureur les garanties exactes de son contrat et éventuellement faire intégrer des garanties pour la couverture des parcelles boisées,
- adhérer au syndicat des sylviculteurs de son département et bénéficier automatiquement d'une assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble des forêts déclarées.

Syndicat des Sylviculteurs du Puy de Dôme – Maison de la forêt et du bois- BP 104 – 63370 LEMPDES ou 04.73.98.70.92 ou syndicatforet63@wanadoo.fr



Contact :

Centre Régional de La Propriété Forestière du Puy de Dôme (CRPF)

Caroline BRUYERE - Pays d'Olliergues et Courpière au 06.62.28.86.96

LIVRADOIS-FOREZ : SE FORMER EN FORÊT

Poser un nouveau regard sur la forêt, apprendre à gérer ses parcelles boisées, améliorer ses connaissances forestières, mieux vendre ses bois

Afin d'accompagner les propriétaires dans ces démarches, la Communauté de communes du Pays de Courpière met en œuvre un Plan de Développement de Massif (PDM), sur les communes d'Aubusson d'Auvergne, Augerolles, La Renaudie, Olmet, Vollore-Ville. Dans ce cadre, vous pouvez bénéficier de conseils personnalisés, d'informations, et de formations.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière en liaison avec l'association FOGEFOR (Formation à la Gestion Forestière) organise avec l'appui des animateurs des PDM, des formations adultes pour les propriétaires forestiers, quelles que soient leurs connaissances et expériences, et quelles que soient la surface et la nature de leur bois. Du niveau initiation au niveau perfectionnement, l'objectif est d'apprendre à mieux connaître la forêt et son fonctionnement, afin de mieux gérer ses parcelles boisées et de prendre les bonnes décisions.

Organisées sur une durée de 4 jours répartis sur plusieurs semaines et animées en collaboration avec des professionnels de la filière forêt-bois, ces formations sont très **concrètes et pratiques**. Lors de chaque journée des sorties sur le terrain sont programmées avec des exercices en situation réelle.

Ces stages sont également l'occasion pour les participants de confronter leurs idées sur la forêt et de recueillir de nombreuses informations.

A l'issue des formations, chaque participant est capable de décrire sa forêt, prévoir les interventions à réaliser, optimiser la vente de ses bois...

Alors, à vos agendas !

Printemps 2012 en pays de Courpière : cycle d'initiation « à la gestion forestière » : gérer une futaie régulière, jardiner sa sapinière, conduire un peuplement de pins, vendre ses bois, connaître la réglementation et la fiscalité. Nombreux exercices de comptage, martelage et estimation de coupes en forêt, visite d'une scierie...
Suivez l'actualité du PDM sur www.pays-courpiere.fr

L'adhésion à l'association FOGEFOR est de 50 € par an et permet d'effectuer le nombre de formations souhaitées (d'autres formations sont organisées telles que la fiscalité forestière, bûcheronnage et sécurité, rédaction d'un Plan Simple de Gestion, etc...)

N'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant, groupes limités à 20 personnes !
Les programmes détaillés sont disponibles auprès de l'animateur PDM et de la Communauté de communes



Contact :

Centre Régional de La Propriété Forestière du Puy de Dôme (CRPF)
Caroline BRUYERE - Pays d'Olliergues et de Courpière au
06.62.28.86.96
FOGEFOR Auvergne au 04.73.98.71.39

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vollore-Ville – article 4

Rappel :

Un clermontois ayant hérité d'un terrain sur la commune s'est présenté à l'accueil de la mairie pour y déposer un permis de construire. Le PLU ne l'autorisant pas, une discussion s'engage.

Après un rappel de la signification des lettres attribuées aux différentes zones, il lui a été présenté la synthèse du travail de réflexion qui a permis de fixer des objectifs de développement concernant la démographie et le développement résidentiel (cf bulletin d'avril 2011) puis l'économie (cf bulletin de septembre 2011).

Nous vous proposons de poursuivre la présentation des autres sujets, l'agriculture ici. La conversation se poursuit donc ...

- [...] « Concernant le 3^{ème} thème, **l'agriculture**, après une analyse fine de la situation locale,

2 constats ont été faits :

- Le nombre d'exploitations agricoles diminue : départs en retraite sans reprise de l'exploitation après, cessations d'activité pour des raisons économiques, ...
- Il est important de prendre en considération les attentes et besoins des agriculteurs en se concertant avec eux. »

- Et oui il est difficile d'assurer la transmission des exploitations, et en même il faut garder des exploitations proches des consommateurs...

- « L'agriculture est une activité indispensable dans nos campagnes, pour l'économie, la gestion des ressources naturelles, de l'espace et des paysages mais aussi pour préserver la vie sociale de nos villages. Aussi, la municipalité s'est donnée pour **objectifs de protéger les secteurs agricoles et préserver l'outil de travail des agriculteurs**, en particulier :

- Assurer le maintien des terroirs agricoles et la pérennité des exploitations
- Favoriser l'implantation de nouvelles exploitations
- Permettre au bâti rural de pouvoir changer de destination afin d'assurer la préservation du patrimoine
- Intégrer les agriculteurs à la réflexion par le biais de réunions spécifiques sur le thème de l'agriculture

Ainsi, la municipalité souhaite garantir la fonction économique des territoires ruraux et assurer des conditions économiques rentables et durables aux exploitations agricoles. Concrètement, cela se traduit dans le PLU par les **orientations suivantes** :

▸ **Maintenir et assurer la pérennité des activités agricoles par :**

- La définition d'une zone A destinées à l'agriculture permettant l'autorisation des constructions nécessaires à l'activité agricole ou à destination du tourisme vert.
- La limitation des possibilités de développement urbain à proximité des sièges et bâtiments d'exploitation répertoriés comme viables.

▸ **Conserver le patrimoine rural par :**

- L'autorisation les changements de destination des bâtiments recensés sur le plan de zonage.
- Le développement des gîtes et hébergements à la ferme dans le cadre d'aménagement de bâtiments existants.

Une fois encore, vous pouvez prendre connaissance des parcelles en mairie aux horaires d'ouverture ou aller voir sur Internet en accès libre à l'adresse suivante : vollore-ville.infotp.com »

- « Oui oui, je me souviens bien. Et sur ce thème de l'agriculture, quelles commissions communales travaillent pour que je puisse suivre leurs projets ? »

- « C'est essentiellement la commission Aménagement et Développement durable. Il ne faut pas oublier aussi la Communauté de Communes et le Parc Naturel Régional Livradois Forez qui mènent aussi une réflexion sur la transmission des exploitations agricoles. »

- « Et dites moi, vous ne m'avez pas parlé du cadre de vie. La municipalité s'est-elle donnée des objectifs et a-t-elle défini des orientations sur ces sujets ? »

- « Bien sûr, la commune a traité ce sujet dans son PLU. Mais si vous le voulez bien, je vous préciserai tout ça lors d'un prochain RDV, ... »

SUITE DE LA CONVERSATION DANS LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL ...

VOLLORE VILLE, Commune du Parc Naturel Régional Livradois-Forez

L'information est connue, suite au décret signé le 25 juillet 2011 par le Premier Ministre, la commune de Vollore Ville fait partie du Parc Naturel régional Livradois Forez. Ce label renouvelé pour la deuxième fois depuis 1986 est la reconnaissance du travail accompli depuis la création du Parc pour les 12 années qui viennent. Ce sont d'abord une chance et un honneur de voir reconnues officiellement la beauté et les richesses naturelles de tout un territoire et particulièrement de notre commune. En effet, seulement 13 % du territoire national bénéficie de cette distinction.

Le label « parc naturel régional » est validé pour une durée de douze ans, c'est-à-dire jusqu'en 2023. Il permet à notre commune et à tous ses acteurs des secteurs économique, touristique, culturel et associatif de bénéficier de la notoriété du label Parc naturel régional. Celui du Livradois-Forez compte 162 communes réparties sur trois départements, étendues sur 284 816 ha et peuplées d'environ 103 000 habitants.

Mais au fait, le Parc naturel régional Livradois-Forez, c'est quoi, à quoi ça sert et comment ça marche ?

Le bulletin municipal ne suffirait pas à répondre en détails à toutes ces questions. Le Parc est géré par un « syndicat mixte ». Ce statut proche de celui d'un syndicat intercommunal a pour spécificité d'associer les 2 régions (Auvergne et Rhône-Alpes), les 3 départements (Puy-de-Dôme, Haute-Loire et Loire), les 24 communautés de communes ou d'agglomération et les 162 communes ayant délibéré favorablement.

Son siège social se situe à la Maison du Parc à Saint-Gervais-sous-Meymont, installé à égale distance des principales agglomérations et surtout au centre géographique du territoire concerné.

Le syndicat mixte de gestion du Parc Livradois-Forez est administré par un Comité syndical composé de 65 membres comprenant des représentants des diverses collectivités. Le Président

du Comité syndical est Tony BERNARD, Maire de Châteldon (63). Pour agir au plus près du terrain, ce comité a créé 5 commissions ouvertes aux délégués des communes :

- Environnement, biodiversité et eau,
- Entreprises, services et accueil de nouvelles populations,
- Agriculture, forêts et bois,
- Paysages, urbanisme, architecture, énergie et transports,
- Education et culture.

Les questions relatives au tourisme sont examinées dans le cadre de la Maison du Tourisme, présidée par Anne-Marie DELANNOY, vice-présidente du Parc et Maire de Saint-Rémy-sur-Durolle (63). La Maison du Tourisme est l'interlocuteur privilégié des offices de tourisme locaux ; avec eux, elle veille à l'harmonisation et à la cohérence de la politique touristique sur le territoire du Parc.

Moins de 10 % des ressources du Parc sont fournies par les communes adhérentes qui règlent une cotisation annuelle de 1,50 € par habitant. Ses autres ressources proviennent de l'Etat, des Régions, des Départements et de l'Europe. Le Parc, contrairement à la plupart des collectivités, n'a pas de ressources propres (il ne lève aucun impôt).

Le budget du Parc est donc relativement limité et celui-ci n'a pas pour vocation de distribuer des subventions directes. En revanche, il peut s'investir, y compris financièrement, dans la mise en œuvre de programmes de développement concernant son territoire. Doté d'une équipe de techniciens formés en conséquence, le Parc peut également apporter son aide et son appui aux communes qui s'engagent dans des projets conformes aux orientations de la Charte tels que l'agriculture, la forêt, l'artisanat, l'urbanisme, le développement économique, la culture, le tourisme, la préservation des patrimoines naturels, etc. L'équipe d'animation est dirigée par Jacques FOURNIER et compte une trentaine de salariés.

On le voit, le Parc n'a pas pour seule vocation de sauvegarder l'existence de telle ou telle espèce protégée comme pourraient le laisser penser certaines idées communément reçues.

Le Parc est donc bien au service de ses communes et de ses habitants en encourageant les initiatives qui s'inscrivent dans les domaines affirmant sa vocation à développer le territoire dans la perspective d'un développement durable. Il soutient par exemple une agriculture respectueuse de l'environnement, il accompagne les communes dans leurs démarches pour un urbanisme maîtrisé, etc.

On peut rappeler aussi des exemples très connus de son investissement dans divers domaines : la Route des Métiers, Ciné-Parc, l'Association des Bibliothécaires du Livradois-Forez (ABLF), Randonnées en Livradois-Forez, mais aussi, Cap'Activ ou l'appui aux exportateurs de projets, le concours à la création et à la reprise d'entreprises.

Y a-t-il des contraintes liées à l'appartenance au Parc ?

Il faut d'abord savoir que la loi ne donne aucun pouvoir réglementaire au Parc. Aussi, il n'a pas la possibilité d'imposer quoi que ce soit aux communes et à leurs habitants et il n'en a d'ailleurs pas la volonté puisque sa devise tient en deux mots : « consensus et négociation ».

On perçoit donc clairement les avantages que l'on peut attendre de ce signe distinctif dont nous sommes bénéficiaires. C'est un gage d'attractivité que peuvent et doivent utiliser les

acteurs touristiques du secteur. C'est aussi un sérieux levier au service des politiques de développement touristique et de protection du territoire et un réel atout pour les collectivités et les entreprises qui s'engagent dans des actions d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Etre installé dans un parc, c'est la certitude d'être reconnu comme appartenant à un territoire d'innovation et de pouvoir ainsi bénéficier prioritairement des dispositifs de soutien originaux concourant à son développement et à son aménagement.

Comme on l'a déjà trop fait, il n'est donc plus temps d'opposer protection de l'environnement et développement ; avec le Parc, l'objectif prioritaire est bien de favoriser le développement économique et social de son territoire fondé sur les patrimoines de toutes sortes.

Pour conclure, une phrase prononcée par le Président Tony BERNARD lors de vœux 2011 résume à elle seule l'ambition du Parc auquel nous appartenons : « Appuyé sur des valeurs humanistes, le Parc a pour ambition d'inventer ici une autre conception de la vie en société, plus solidaire, plus humaine, plus soucieuse de la vie et des autres. Nous avons le devoir de nous en emparer avec enthousiasme ».

Le texte de la charte est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site du Parc :

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La mise en place du service vidange par la communauté de communes du Pays de Courpière a pour but d'obtenir des tarifs attractifs en regroupant un maximum de vidanges au même endroit, au même moment et de garantir le traitement des boues en station d'épuration.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent et jusqu'au 15 mars 2012 auprès du SPANC.

L'entreprise DUBOST ASSAINISSEMENT de Maringues a été choisie suite à un appel d'offres par la CCPC pour assurer ce service. Le service vidange des installations d'assainissement que vous propose le SPANC est facultatif et vous pouvez faire appel au vidangeur de votre choix à partir du moment où les boues pompées sont acheminées et traitées en station d'épuration.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION au service SPANC de la CCPC :
04 73 53 24 71

LA BIBLIOTHEQUE

Quelques témoignages :

« Qui sont-ils donc, si bien rangés ? et les petits derniers encore hésitants à part ? des livres, bien sûr, tous les livres qui attendent qu'on les découvre dans notre nouvelle bibliothèque de Vodable. Merci, Hélène » Claude M.

« Ma seconde passion après la musique est la lecture. Avec un livre, on ne s'ennuie jamais, on découvre le monde, des milliers de mondes différents de notre quotidien et cela nous permet de communiquer et de mieux comprendre les autres, de rester bien au chaud avec une histoire passionnante, de partager ces émotions avec les autres lecteurs et lectrices.

J'ai découvert il y a un mois la nouvelle bibliothèque de Vodable dans l'ancienne Mairie. C'est extraordinaire d'avoir dans une Commune de 700 habitants plus de mille livres disponibles en

tous genres, de pouvoir discuter, donner son avis, proposer des achats.

J'ai vu avec stupéfaction les derniers prix littéraires que l'on peut emprunter pour trois semaines comme les autres livres. Pas grand-chose envier aux villes !

Je tiens à remercier la Municipalité pour ses nouvelles initiatives. C'est ça le renouveau du monde rural, proposer des services qui nous évitent d'avoir toujours recours à la ville et donc devoir se déplacer. Merci aussi aux bénévoles qui animent ce bel équipement avec dévouement et disponibilité. »

Laurent M.

« Etant grande dévoreuse de livres, je suis très heureuse de trouver mon bonheur à la bibliothèque de Vodable. Outre le grand choix de sujets, il est très agréable de pouvoir avoir accès assez rapidement aux nouvelles parutions ». Marie-France D

Nous vous informons que la bibliothèque s'est enrichie de nouveaux ouvrages de la rentrée littéraire. Nous convions tous les lecteurs (et futurs lecteurs) à une réunion conviviale autour d'un café ou d'un thé le **samedi 7 janvier à partir de 15 h**. Chacun pourra présenter un ou plusieurs livres qui lui ont plu (ou déplu...), apporter quelques gourmandises et nous établirons un calendrier des permanences pour le premier trimestre 2012.

DEPLACEMENTS

- **Transports en commun :**

Tarif unique (grâce au Conseil Général) sur le réseau transdôme : **2 €**

Ceci quel que soit votre point de départ et votre destination.

Renseignements Gare Routière : 04 73 93 13 61 ou sur le site Internet du Conseil Général.

Vous avez à votre disposition à la Mairie les horaires des cars qui assurent les déplacements sur Courpière, Thiers et Vodable-Montagne. Vous trouverez également les horaires des cars et des trains Pont-de Dore – Clermont-Ferrand.

- **Taxi-Bus des Montagnes :**

Depuis votre domicile ou à proximité, un taxi vous accompagnera jusqu'à votre destination pour une somme modique.

Vous pourrez en particulier vous rendre au marché de Courpière le mardi matin pour 3.5 € et à Thiers le mardi après midi tous les 15 jours pour 4 €.

Détail des destinations et tarifs à la Mairie.

LA VIE DES COMMISSIONS

- Patrimoine, Espaces Verts, Embellissement :

La commission s'est attachée à l'embellissement du bourg afin d'en améliorer l'image auprès des visiteurs venant de l'extérieur tout en gardant un aspect convivial pour ses habitants. De prochaines actions seront engagées en faveur des villages.

Ont notamment été réalisés : un aménagement devant l'école avec roue et bac de moulin et plantations d'arbres ; une plantation d'arbres place de la Mission avec des essences locales et d'une haie à fleurs le long du chemin St Maurice. D'autres

implantations ont été effectuées : un rosier grim pant au calvaire de la Fête Dieu et un arbuste à l'entrée du bar. Les décorations florales d'été et d'automne sont encore à améliorer. Nous nous y emploierons.

Tous ces travaux ont été réalisés par les bénévoles de la commission assistés des employés communaux. Il est à noter que le coût de ces travaux est minime puisque la plupart des plants ont été offerts par les habitants.

- Vie Associative et Culturelle, Communication :

Les diverses associations volloroises se sont fortement impliquées dans l'organisation de manifestations. La municipalité les en remercie. Grâce à elles, l'image extérieure de notre commune en bénéficie et nous en avons régulièrement des témoignages. La foire de la Saint André a attiré un public

nombreux. Les participants, ainsi que les exposants, ont été satisfaits.

En matière de communication, le bulletin essaie de vous tenir informés de la vie communale. Vos suggestions sont les bienvenues. Un site Internet est en construction, il devrait être opérationnel avant l'été prochain.

- Tourisme, Jeunesse, Tennis, Etang :

Le tourisme reste la principale richesse de notre commune. Les randonnées, tant pour les vollorois marcheurs que pour les estivants, ont été notre priorité pour 2011. Des chemins ont été reconnus et balisés par une équipe de volontaires que nous remercions. Cette équipe devrait se transformer prochainement en association. Des topoguides et une information communale et extra communale seront à la disposition de tous prochainement. Les tennis vont être refaits avec un revêtement plus compatible avec la situation du sol. La transformation comprendra un

court destiné exclusivement au tennis côté route et un ensemble plus sport côté bois avec possibilité de tennis, basket et hand ball. Il sera ouvert aux jeunes qui ont actuellement peu de terrains disponibles. Les Vollorois amateurs de tennis sont invités à se faire connaître pour en programmer l'utilisation.

L'étang devrait voir très prochainement son classement en pisciculture privée comme auparavant. La mise en eau se fera donc courant 2012. La gestion de l'étang devrait être confiée à une association qui reste à constituer.

- **Délégation Défense, Sécurité :**

Un groupe de conseillers travaille actuellement à la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document, réalisé à la demande du Ministère de l'Intérieur, est destiné à informer la population sur les risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune. Vous serez

informés de sa parution après validation par les services préfectoraux. Concernant la sécurité, la commune a installé un défibrillateur sur le mur de la mairie. Accessible à tous, il devrait permettre de prodiguer les premiers soins aux accidentés cardiaques graves. Une information et formation sera organisée début 2012. N'hésitez pas à venir nombreux.

ELECTIONS
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désireuses de se faire inscrire sur la liste électorale sont invitées à faire la démarche avant la fin de l'année.

A cet effet, une permanence sera assurée le **31 décembre 2011 en mairie de 10 h 00 à 12 h 00**, afin de recevoir les dernières demandes d'inscription.

Prière de se munir d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité ou passeport justifiant de la nationalité.

STATIONNEMENT : RAPPEL

Malgré l'arrêté municipal pris par Monsieur le Maire en date du 3 décembre 2010, il y a toujours des voitures en stationnement devant le garage de la commune situé Rue du Château.

Nous demandons donc aux propriétaires de ces véhicules de bien vouloir respecter cet arrêté avant sanctions.

Le Comité des Fêtes

Le comité est toujours prêt pour l'animation de notre commune en relation avec les autres associations et maintient les activités traditionnelles pour 2012 (voir calendrier).

Un voyage est organisé en association avec le club Chignore Age d'Or les samedi 9 et dimanche 10 juin au Puy du Fou, il reste quelques places, vous pouvez encore vous inscrire.

L'assemblée générale au cours de laquelle sera détaillé le programme des festivités se tiendra le samedi 28 janvier à 18 h 30, vous y êtes cordialement même si vous n'êtes pas encore adhérents.

Renseignements pour toutes les activités et les inscriptions au repas de l'A.G. auprès de Françoise DELARBOULET au
04 73 53 71 96 ou Annie
VILLENEUVE au 06 88 58 53 21.

Amicale des Sapeurs Pompiers

Elle remercie la population volloroise pour son accueil chaleureux et sa générosité lors de la présentation de

son calendrier 2012. L'ensemble des sapeurs pompiers vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La Pétanque Volloroise

L'Assemblée Générale du 9 décembre a élu comme Président Robert BUISSON, Vice-Présidents Henri LYONNET et Thomas BONNET, Trésorier Marie-Odile

MENIETTO et Secrétaire Stéphane LYONNET. Les projets 2012 seront dans le calendrier. A retenir le 15 janvier à 14 h le concours de belote

Association Saint-Maurice

La batterie fanfare Saint-Maurice, présidée par André CHASSAIGNE, a tenu son assemblée générale. Un bilan financier négatif a été présenté, expliqué par la réfection complète de la scène de la salle Saint-Maurice et par la mise en place d'ateliers de formation. Les allocations et subventions versées par le conseil général et la municipalité permettent néanmoins de poursuivre les activités.

L'association assure depuis plusieurs années l'enseignement de la musique lors d'ateliers hebdomadaires. Un atelier de percussions/claviers a été lancé cette année. Le nouveau chef de musique, Rodolphe COLLANGE, prévoit de fêter le 90^{ème} anniversaire de la société. Renseignements auprès de Claudette CHASTEL, au
04 73 53 70 28.

A.P.E.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 11 octobre dernier. La création d'une 3^{ème} classe à la rentrée a renforcé notre motivation à soutenir les projets pédagogiques de nos enfants. De plus, nous sommes très heureux d'accueillir de nouveaux parents dans l'Association.

Sarah HOSMALIN est la nouvelle présidente, entourée de Barbara DEWAELE et Cécile ROUALUT, trésorière et trésorière adjointe, et d'Isabelle RODRIGUES ET Corinne BOST, secrétaire et secrétaire adjointe.

Merci à toutes les familles qui se sont investies lors de nos différentes manifestations. Nous poursuivrons bien sûr cette année nos actions pour soutenir les projets d'école en collaboration avec les enseignantes (commandes de livres, goûter, une partie du matériel de motricité, deux transports en car pour des sorties pédagogiques et l'achat de jeux technologiques). Nous remercions toutes les personnes qui ont soutenu notre association lors de ces manifestations et vous souhaitons à tous une bonne année 2012.

AVEC VOLLORE

La prochaine Assemblée Générale de l'Association aura lieu le samedi 31 mars à 18 h, nous vous attendons nombreux. Nous vous rappelons que des dépliants de la Fondation du

Patrimoine sont à votre disposition en Mairie. Vos dons sont déductibles des impôts et vont être indispensables pour la sauvegarde de votre église

GYMNASTIQUE

Des cours de gymnastique d'entretien, dispensés par un professeur qualifié, sont organisés

Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15 à la salle polyvalente

Bonne humeur assurée ! Venez nous rejoindre, nombreux et nombreuses.
Renseignements sur place.

VOLLORANDO



Les randonnées se poursuivent au rythme d'un jeudi sur deux et un dimanche par mois, en alternant une marche de la matinée et une marche de la journée.

Le nombre de marcheurs a atteint la quarantaine, avec des groupes variant de 5 à 20. Devant ce succès, Vollarando va devenir une association, dont la première assemblée générale aura lieu dans les locaux de la mairie le vendredi 13 janvier 2012 à 18 h. Nous vous attendons nombreux pour assister à la naissance de cette nouvelle association voloroise !

Le calendrier des randonnées est affiché en mairie, n'hésitez pas à vous renseigner.

LA VIE D'ANTAN

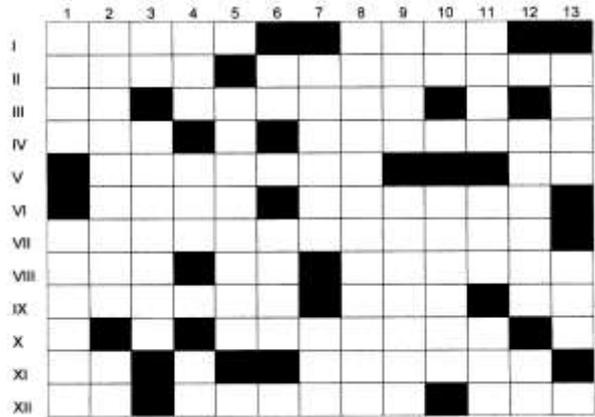
A l'occasion de la Sainte Barbe, deux extraits des archives du Conseil général sur les Sapeurs pompiers :

- Incendies : Les communes du département ont été particulièrement éprouvées dans le cours de l'année 1921 et les incendies ont causé des dégâts considérables. Ces sinistres, très nombreux, ont certainement contribué, pour beaucoup, à la rapidité de la réorganisation de nos Corps de Sapeurs-Pompiers. Nous citerons ici ceux qui nous ont été signalés : Vodable. — 10 août. — 3 granges et 3 écuries et récoltes, Veuve Dussopt, M. Chassonerie, M. Trioulet. — Pertes : 45.000 francs. — Une victime décédée, M. Dussopt ; 2 blessés, MM. Blanc père et fils.
- Dans le cours de l'exercice 1922, neuf corps de sapeurs-pompiers ont été créés ou réorganisés dans le département : Vodable : 1 subdivision de 20 hommes.

MOTS CROISES VOLLOROIS

Horizontalement :

I - Ses bois furent remplis de cèpes – Un tout petit Dieu armé. II - On est fier de l'être d'Auvergne – C'en fut une heureuse pour la bibliothèque. III - En bas de la lettre – Inversé : elle n'annonce pas que les heures. IV - Inversé : ses contes précèdent ceux de Pourrat – Inversé : parfois dans le brouillard vollorois. V - Un grand Saint Patron – Sur la rose. VI - Douceur du sapin ou de l'acacia – Enneigés souvent. VII - Une si jolie petite ville. VIII - Le meilleur est à Billom. – Très peu gothique – Sa toile dans le jardin. IX - Brulez – Gigaélectronvolt – Pronom possessif. X - Inversé : On peut s'y cacher. XI - Pronom personnel – Un latin vaincu chez nous par Vercingétorix. XII - Pronom personnel – Les vollorois le furent à la Révolution – Chacune ici a son nom.



Verticalement :

1 - Quand on la casse, c'est la fin – Elles ne se promènent plus dans nos rues. 2 - Où Zola condamnait l'ivrognerie – Si on l'est à Vodable, on est vraiment vollorois. 3 - Avec les coutumes d'Auvergne – On y faisait lever la pâte. 4 - Pas toujours pour gagner son pain – Inversé : et 2 fois après la queue – Jeté par poignées aux Arvernes par Celttillos. 5 - Le dernier exerça au Fraisse. 6 - Très peu d'échec – Un élu municipal très efficace. 7 - Une fontaine de 5 siècles – On y est bien. 8 - Inversé : au-dessus de Vodable. 9 - Un autre Saint local – On les craint. 10 - Enfouis dans les cryptes – Assez pour une troisième classe. 11 - La plaie de notre époque – 3 en réalité – Inversé : il galère dans les prés. 12 - Inversé : il n'est pas toujours où l'on croit – Il chante en bas des rases. 13 - Elle se terminait en bourrées – Sans traitement, elle est quand même riche.

Connaissez-vous votre commune ?

Sauriez-vous dire sur quelle maison de Vodable figure ce blason ?



CARNET VOLLOROIS

Naissances

- Lilou Maëlie PEREZ, le 22 septembre 2011 à Thiers
- Eryne Chloë MARRET, le 22 septembre 2011 à Beaumont
- Anna MALOSSI, le 6 octobre 2011 à Thiers
- Johan BRIVADY, le 25 octobre 2011 à Thiers
- Axel Jean CHASSAIGNE, le 27 octobre 2011 à Thiers

Bienvenue à ces nouveaux petits Vollorois et nos félicitations aux heureux parents.

Mariage

- Madeleine Antoinette MATHEIZ et Joahannes MATER, le 17 septembre 2011

Nous offrons nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Décès

- Max KASAZIAN, le 17 septembre 2011 à Clermont-Ferrand
- Antoinette COISSARD, Veuve BUISSON, le 5 décembre à Ambert*

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles



CALENDRIER DES ANIMATIONS

Ce document étant publié en décembre 2011, des modifications et ajouts en cours d'année peuvent avoir lieu (animations du marché, des commerçants et campings, du château, concerts de Vollorre, ...). Se renseigner régulièrement.

Janvier

- * **Jeudi 5 :** Réunion mensuelle - Après midi, salle polyvalente - *Club Chignore Age d'Or*
- * **Jeudi 5 :** Randonnée - Matin - *Vollorando*
- * **Samedi 7 :** Thé ou café littéraire - 15 h - *Bibliothèque*
- * **Samedi 7 :** Concert - Eglise, 20 h 30 - Chorale Point d'Orgue 10 €
- * **Vendredi 13 :** Assemblée constitutive - 18 h - Mairie - *Vollorando*
- * **Dimanche 15 :** Concours de belote - 14 h - Salle polyvalente - *Club Chignore Age d'Or*
- * **Dimanche 15 :** Randonnée - Journée - *Vollorando*
- * **Jeudi 19 :** Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Samedi 21 :** Repas festif au Camping de *Montbartoux*
- * **Dimanche 22 :** Thé dansant - 14 h - Salle polyvalente - *Club Chignore Age d'Or*
- * **Samedi 28 :** Assemblée Générale - 18 h - Salle polyvalente - *Comité des Fêtes,*

Février

- ♦ **Jeudi 2 :** Réunion mensuelle et intervention de la gendarmerie
Après-midi - Salle polyvalente - *Club Chignore Age d'Or*
- * **Jeudi 2 :** Randonnée - Journée - *Vollorando*
- * **Dimanche 12 :** Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Jeudi 16 :** Randonnée - Journée - *Vollorando*
- * **Samedi 18 :** Repas festif au camping de *Montbartoux*
- * **dimanche 26 :** Repas grenouilles - Salle Saint-Maurice - *Comité des Fêtes*

Mars

- * **Jeudi 1^{er} :** Réunion mensuelle - après midi - salle polyvalente - *Chignore Age d'Or*
- * **Jeudi 1^{er} :** Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Samedi 3 :** Repas dansant - Salle polyvalente - *Pétanque Voloroise*
- * **Samedi 10 :** Bannière - Salle polyvalente - *Comité des Fêtes*
- * **Jeudi 15 :** Randonnée - journée - *Vollorando*
- * **Samedi 17 :** Repas festif au Camping de *Montbartoux*
- * **Dimanche 18 :** Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Jeudi 28** Randonnée - journée - *Vollorando*
- * **Samedi 31 :** Assemblée Générale - 18 h - Mairie - *AVEC Vollorre*

Avril

- * **Dimanche 1^{er}** : Repas dansant - Salle Polyvalente - *Amis du Vieux Voloro*
- * **Jeudi 5:** Réunion mensuelle - après midi - salle polyvalente - *Chignore Age d'Or*
- * **Dimanche 8** : Repas Tripes et concours de chiens de pied - Salle Saint-Maurice - *Société de chasse Saint Hubert*
- * **Jeudi 12 avril** : Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Dimanche 15** : Repas Pieds de cochon - Salle Saint-Maurice - *Batterie Fanfare Saint-Maurice*
- * **Samedi 21** : Repas festif au Camping de *Montbartoux*
- * **Dimanche 22** : 1^{er} tour des élections présidentielles
- * **Dimanche 22** : Randonnée - matin - *Vollorando*
- * **Jeudi 26** : Randonnée - journée - *Vollorando*
- * **Dimanche 29** : Marché aux fleurs de printemps



VOLLORE PRATIQUE

MAIRIE

Nouvelle adresse :

Rue de la Grande Chaussade 63120 VOLLORE VILLE

Tél : 04 73 53 70 16

Courriel : mairie.vollore.ville@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi : 9 h -11 h 30

Du lundi au jeudi : 14 h - 17 h – le vendredi 14 h – 16 h 30

AGENCE POSTALE

Mardi – Jeudi – Vendredi : de 9 h à 12 h

Mercredi – Samedi : de 9 h 30 à 12 h

BIBLIOTHEQUE

Adresse : Rue de la Tourelle 63120 VOLLORE VILLE

Téléphone (répondeur) :04 73 80 78 40

Courriel : bibliotheque.vollore.ville@orange.fr

Horaires : Le mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30

Le samedi, de 10 h à 12 h

- 15 SAMU
- 17 GENDARMERIE
- 18 POMPIERS

